

Appel à candidature. Résidence d'artiste

La ville d'Ussel souhaite accueillir en 2015 un artiste au sein de l'imprimerie du musée du pays d'Ussel pour une résidence autour de la lithographie.

Musée du pays d'Ussel,
12 Rue Michelet
19200 USSEL
05 55 72 54 69 musee@ussel19.fr



MUSÉE DU PAYS D'USSEL

Responsables : Elisabeth Dravet, responsable du musée,
Patrick Sauvat : artiste lithographe, animateur de l'atelier lithographique

(

Discipline : lithographie

Ouvert en 1976 le musée est consacré à l'histoire, aux arts et aux traditions populaires du pays d'Ussel. Il possède une section **Imprimerie**, située 18 rue Michelet, (dans une vieille maison usselloise du XVIIe siècle) organisée en deux salles : l'**imprimerie typographique**, comprenant du matériel provenant de l'ancienne imprimerie LOMBARTEIX, active à Ussel de 1912 à 1994 et l'**imprimerie lithographique** comprenant le matériel de l'imprimerie DUMOND, (1928-1980) qui compte notamment une presse lithographique Brisset.

L'atelier de lithographie est animé chaque été par un lithographe professionnel à l'occasion de stages, de mi-juillet à mi-septembre.

Finalités : La résidence doit permettre la production d'œuvres lithographiées réalisées dans le cadre d'une recherche artistique personnelle. Le travail réalisé par l'artiste participe à la valorisation de la création artistique utilisant la lithographie, l'offset-litho, éventuellement la gravure (hors eau-forte) et la typographie en renouvelant l'image de ces techniques auprès des publics. Dans le contexte de la résidence, l'artiste participera à des ateliers de pratique artistique en direction de tous les publics. A l'issue de la résidence et, en accord avec l'artiste et les organisateurs, une exposition sera organisée par le Musée pour valoriser le travail réalisé et/ou les travaux réalisés dans le cadre des ateliers de pratique artistique.

Modalités : L'artiste dispose d'un temps de travail pour mener à bien cette recherche et bénéficie du matériel et des outils de la structure qu'il pourra utiliser en dehors des ateliers de pratique artistique.

Il participera à l'animation de l'atelier de lithographie seul ou en collaboration avec l'artiste lithographe animateur des stages de lithographie. Les temps de participation aux ateliers de pratique artistique seront précisés à l'artiste par les organisateurs sous la forme d'un planning.

L'artiste aura accès à l'atelier pour réaliser son travail personnel le matin jusqu'à 14 heures et le soir après 18 heures ainsi que les samedis et les dimanches.

Le Musée pourra, en accord avec l'artiste, utiliser l'image des œuvres réalisées dans le cadre de la promotion de ses activités. Durant la résidence, des rencontres professionnelles et des visites sur d'autres lieux d'art contemporain seront proposées à l'artiste par le Musée et la DRAC.

Conditions d'accueil et de rémunération : l'hébergement de l'artiste est pris en charge par la Ville d'Ussel. Une bourse de résidence sera versée à l'artiste. A cette indemnité forfaitaire de résidence s'ajoutera une aide pour l'achat de matériel spécifique.

Durée : 2 mois entre le 15 juillet et le 27 septembre 2014.

Modalité de sélection : dossier contenant un CV, une lettre de motivation expliquant le projet de résidence que le candidat souhaite développer ; une documentation photographique.

Candidature à envoyer (par email de préférence) avant le 24 mai 2015
Sélection : première quinzaine de juin.

Résidence soutenue par la DRAC du Limousin et La Région Limousin.